

RÈGLEMENT VTT

CHAMPIONNATS DE FRANCE



DESCENTE INDIVIDUELLE DHI

SOMMAIRE

1.	DEFINITION	3
2.	OUVERTURE DES CHAMPIONNATS	3
3.	CATEGORIES D'ÂGE	4
4.	PARCOURS	4
5.	HOMOLOGATION	5
6.	ENGAGEMENTS	5
7.	ATTRIBUTION DES NUMÉROS	6
8.	L'ACCUEIL ET LE CONTRÔLE ADMINISTRATIF	6
9.	MATÉRIEL ET VÉRIFICATIONS TECHNIQUES	6
10.	EQUIPEMENT	6
11.	RECONNAISSANCES	7
12.	ZONE DE DÉPART	7
13.	DÉROULEMENT DE LA COURSE	7
14.	AFFICHAGE DES HEURES DE DÉPART	9
15.	RÉSULTATS	9
16.	LES TITRES	9
17.	RECOMPENSES ET CÉRÉMONIES PROTÉCOLAIRES	10
18.	PÉNALITÉS	10
19.	RECLAMATIONS	10

1. DEFINITION

- 1.1 La Fédération française de cyclisme met en compétition les **"CHAMPIONNATS DE FRANCE DE VELO TOUT TERRAIN DESCENTE INDIVIDUELLE"**.
- 1.2 Tous les compétiteurs et compétitrices français et française seront tenus d'y participer. Ils et elles ne pourront sous aucun prétexte disputer une autre compétition de vélo tout terrain de la même discipline le même jour en France ou l'étranger.
- 1.3 Tout compétiteur, qui prend part à cette compétition, est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.
- 1.4 La seule autorité compétente sera celle du collège des arbitres pour l'application du présent règlement.

2. OUVERTURE DES CHAMPIONNATS

2.1 Inscriptions libres :

Les inscriptions sont libres, et se font directement sur la plateforme d'inscription (www.ffc.fr) pour les catégories **suivantes** :

- ~~U15 Homme — catégorie « découverte », pas de titre de Champion de France. La compétition des U15 se fera uniquement sur lors de la manche de placement sur la piste avec échappatoires U15~~
- ~~U15 Femme — catégorie « découverte », pas de titre de Championne de France. La compétition des U15 se fera uniquement sur lors de la manche de placement sur la piste avec échappatoires U15~~
- U17 Femme
- U17 Homme
- U19 Femme
- U19 Homme
- Elite Femme
- Elite Homme

2.2 Inscriptions des U15 sur critères via les Comités Régionaux :

Dans le cadre des Championnats de France, les catégories U15 Hommes et U15 Femmes sont invités (es) à participer à la compétition dans une optique de « Découverte ».

Les pilotes U15 doivent être équipés d'un VTT avec une fourche « Simple T » (le contrôle se fera visuellement par les arbitres avant le départ). La compétition des U15 se déroule sur une journée, **la manche Finale aura lieu à la suite de la manche de Placement, le jour même**, sur la piste avec échappatoires spécifiques « U15 » obligatoires lors des entraînements et en compétition.

Les catégories U15 ne sont pas ouvertes pour l'attribution du titre de Champion(ne) de France. Néanmoins, l'épreuve U15, organisée dans le cadre des Championnats de France, compte comme une manche de la Coupe de France VTT DHI pour le classement général.

Les inscriptions « administratives » à la compétition se font via le comité régional, sous réserve d'avoir rempli le critère suivant :

- **Avoir participé à au moins une épreuve de Coupe Régionale** (dans son comité d'appartenance ou dans un autre comité).

Le paiement de l'inscription se fait sur place en salle de permanence, au moment du retrait des plaques

- 2.3 Les compétiteurs doivent être de nationalité française et titulaires d'une licence d'une fédération affiliée à l'Union Cycliste Internationale.

Type de Licence FFC requis :

Type Course	Type Licence requis
Elite Hommes Femmes	* licences : Elite ; Open 1, 2, 3
U19 Hommes et Femmes	* licences : Elite ; Open 1, 2, 3
U17 Hommes et Femmes	* licences : U17
U15 Hommes et Femmes	* licences : U15

- 2.4 Les pilotes de plus de 35 ans (Masters) sont autorisés à participer à l'épreuve dans les catégories Elite Hommes et Femmes.

- 2.5 Le nombre de participants aux manches Championnats de France de Descente est limité à 450 pilotes

Ces quotas ne s'appliquent pas au « top pilotes » Elite Homme et Elite Femme, qui sont imposés en licence « Elite » pour la saison suivant les critères de résultats de la saison n-1 ci-dessous, et pour lesquels les inscriptions seront possibles sur la plateforme jusqu'à la date limite des inscriptions :

Elite Homme : 8 premiers ~~Scratch~~ Elite et U19 du Chpt France ; 5 premiers du classement général Scratch de la Coupe de France ; 3 premiers Scratch d'une manche de Coupe de France ; SHN Elite et Senior

Elite Femme : 3 premières ~~Scratch~~ Elite et U19 du Chpt France ; 3 premières du classement général Scratch de la Coupe de France ; SHN Elite et Senior

La DTN se réserve la possibilité de rajouter un ou des pilotes selon les résultats sportifs.

3. CATEGORIES D'AGE

- 3.1 Les catégories participant aux Championnats de France sont les suivantes :

U15 - catégorie « Découverte » hors Championnat de France	13 et 14 ans
U17	15 et 16 ans
U19	17 et 18 ans
Elite	19 ans et plus

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

4. PARCOURS

- 4.1 Les concurrents devront impérativement respecter les limites du circuit matérialisées par des filets, rubalise, portes de slalom ou banderoles. En cas de sortie de piste, ils devront reprendre le circuit là où ils l'auront quitté. Toute infraction constatée par un contrôleur officiel entraînera la disqualification de la manche considérée.

- 4.2 Tout concurrent devra franchir la ligne d'arrivée avec son vélo pour avoir un temps à l'arrivée.

5. HOMOLOGATION

- 5.1 Le parcours définitif ne pourra plus subir de modifications à partir de la veille de la manche de placement, sauf cas de force majeure laissé à l'appréciation du collège des arbitres.

6. ENGAGEMENTS

- 6.1 Les coureurs doivent s'inscrire librement et dans les délais sur la plateforme d'inscription ou sur place.
6.2 Les tarifs des engagements sont les suivants :

- DH U15, U17 : **37 €**
- DH Autres catégories : **44 €**

- 6.3 Engagements par Internet

Les engagements et le paiement se font en ligne sur la plateforme d'inscription (www.ffc.fr).

Les inscriptions en ligne « normales » seront closes le mercredi 20h00 la semaine précédant le week end de course (J-10).

Le lendemain de la date butoir des inscriptions en ligne « normales », une deuxième **période d'inscription « en retard »** est ouverte généralement jusqu'à J-2 du premier jour du programme.

Toutes les inscriptions effectuées durant la période des inscriptions « en retard » sont majorées de **30 €** par rapport aux montants « normaux » indiqués ci-dessus.

Pour les inscriptions des Clubs et des Teams, le montant de la majoration sera plafonné **90 €** au-delà de 3 inscrits de la même structure.

Les pilotes s'inscrivant « en retard » seront replacés dans la liste de départ.

- 6.4 Engagements sur place

Les inscriptions sur les sites de compétition sont possibles en salle de permanence, jusqu'à 12h00 la veille de la compétition (manche de placement), dernier délai.

Les horaires d'ouverture de la salle permanence sont indiqués sur les programmes des épreuves.

Toutes les inscriptions effectuées « sur place » sont majorées de **50 €** par rapport aux montants « normaux » indiqués ci-dessus.

Pour les inscriptions sur place par le biais des Clubs et des Teams, le montant de la majoration sera plafonné **120 €** au-delà de 3 inscrits de la même structure.

- 6.5 Remboursement

Le remboursement de l'engagement est possible uniquement sur présentation d'un certificat médical de contre-indication indiquant le nom du compétiteur, daté d'une date antérieure à la compétition en question.

La démarche devra être faite impérativement dans la semaine suivant la compétition.

Les demandes se feront par mail, en joignant le certificat médical et en indiquant les données suivantes : *numéro de facture (impératif), nom et prénom, numéro de licence, lieu et date de l'épreuve, catégorie de course et certificat médical*

Aucun remboursement ne sera effectué si la demande est hors délai.

7. ATTRIBUTION DES NUMÉROS

7.1 REGLES D'ATTRIBUTION

L'attribution des numéros suivra les règles suivantes :

- Ranking UCI avec un minimum de 20 points (dernière mise à jour)
- Classement Scratch de la Coupe de France de l'année n-1 ou du classement général provisoire (pour ceux n'ayant pas de points UCI)
- Pilotes inscrits sur place dans l'ordre d'inscription (pour ceux n'ayant pas de points UCI)

8. L'ACCUEIL ET LE CONTROLE ADMINISTRATIF

- 8.1 L'accueil, l'inscription et le contrôle administratif des concurrents se dérouleront selon un programme et des horaires communiqués par la Fédération Française de Cyclisme.
- 8.2 Les concurrents devront être régulièrement engagés et être titulaire d'une licence de l'année en cours à jour du retrait des plaques.

9. MATERIEL ET VERIFICATIONS TECHNIQUES

- 9.1 Les vélos admis aux Championnats de France de Descente devront répondre aux normes de l'Union Cycliste Internationale en vigueur. Les pneus à clous sont interdits. Les guidons (embouts de cintre) devront être bouchés.
- 9.2 Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.
- 9.3 La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque fournie par l'organisateur sont des emplacements réservés aux sponsors officiels de la Fédération Française de Cyclisme, à l'exclusion de tout autre, et doivent être conservés dans leur configuration originale, aucune découpe de la plaque sera autorisée. Le non-respect de ces consignes entraînera le refus du départ ou des pénalités en temps à l'arrivée.
- 9.4 Le port du transpondeur pendant toute la durée de l'épreuve chronométrée et sa restitution sont sous la responsabilité du pilote.

10. EQUIPEMENT

- 10.1 Tout concurrent se présentant au départ devra porter les équipements suivants : casque intégral monobloc (homologués CE) avec la jugulaire attachée, protection dorsale (homologués CE), gants **longs**, maillot à manches longues, **pantalon long ou short avec** protège-tibias, genouillères et coudières. Dans le cas contraire le pilote se verra refuser le départ.
- 10.2 Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections individuelles qu'ils utilisent.
- 10.3 Tout concurrent devra effectuer la totalité du parcours avec son équipement de protection complet sous peine de sanction.
- 10.4 Tout pilote n'appartenant pas à un team officiellement inscrit auprès de la Fédération Française de Cyclisme ou l'Union Cycliste Internationale pour l'année en cours, est dans l'obligation de porter le maillot de son club (sauf sélections régionales). Le pilote qui ne respectera pas les dispositions ci-dessus sera pénalisé conformément au barème des pénalités en vigueur.

11. RECONNAISSANCES

- 11.1 Les compétiteurs doivent porter les tenues de course complètes. Des contrôles inopinés seront effectués.
- 11.2 L'organisation communiquera les horaires des reconnaissances sécurisées. En dehors de ces horaires la piste sera fermée.
- Tous les horaires des reconnaissances (début et fin) s'entendent comme horaires au sommet c'est à dire sur la ligne de départ de l'épreuve.
- 11.3 Afin de faciliter la gestion des entraînements sur la piste de Descente (fluidité à la remontée mécanique et sur la piste), des créneaux horaires de reconnaissances par tranches de numéros seront instaurés (horaires en salle d'inscription et sur www.ffc.fr).
- 11.4 Les concurrents inscrits devront effectuer 2 reconnaissances au minimum pour être admis à prendre le départ de la manche de placement. En fonction du déroulement des remontées et des caractéristiques du parcours, le collège des arbitres pourra décider d'une limitation du nombre de reconnaissances la veille de l'épreuve.
- 11.5 Des pilotes Hommes et Femmes se verront attribuer **une plaque « Jaune »** leur permettant de rouler durant le créneau horaire de reconnaissance réservé aux Elites, selon les critères suivants :
- Hommes et Femmes ayant au moins 20 points UCI (au dernier ranking) : **plaque jaune**
 - Hommes et Femmes sur liste ministérielle Sportif de Haut Niveau - SHN (Elite, Senior, Relève)
 - Hommes dans les 40 premiers au classement scratch en cours de la Coupe de France DHI : **plaque jaune***
 - Femmes dans les 5 premières au classement scratch Femmes en cours de la Coupe de France DHI : **plaque jaune**
 - U17/U19 Hommes dans les 80 premiers au classement scratch en cours de la Coupe de France DHI : **plaque jaune***
- Nota : les critères d'obtention des plaques « Jaunes » étant évolutifs au fur et à mesure de la saison, il y aura une certaine évolution de l'effectif des pilotes d'une épreuve nationale à l'autre sur une même saison.**
- 11.6 Seuls les concurrents figurant sur la liste des engagés et munis de leur plaque de guidon, délivrée par l'organisateur, seront admis au départ de ces reconnaissances. Ces départs devront s'effectuer au début du parcours, c'est-à-dire de la rampe de lancement, à moins qu'un arbitre permette un autre accès.
- 11.7 Aucune reconnaissance n'est autorisée en dehors des horaires et pendant le déroulement de la compétition. Tout pilote ne respectant pas ce point de règlement sera mis hors course.
- 11.8 Le stationnement des compétiteurs sur le parcours et la remontée du parcours (circulation à contresens) sont interdits sous peine de mise hors course. Les zones de parking matérialisées devront être respectées pour le stationnement le long de la piste.

12. ZONE DE DEPART

- 12.1 Un espace d'échauffement devra permettre à une trentaine de compétiteurs d'évoluer en toute sécurité avant leur départ. Tous les compétiteurs devront s'élancer sur la rampe de départ.

13. DEROULEMENT DE LA COURSE

- 13.1 Manche de placement

Tous les compétiteurs régulièrement inscrits devront obligatoirement prendre le départ et s'élanceront toutes les 30 secondes, dans l'ordre suivant :

1. Les pilotes U15 Femmes et Hommes, sur piste avec échappatoires obligatoires. ~~Les classements des U15 se feront uniquement sur cette manche de placement. Les U15 ne seront pas autorisés (es) à rouler sur la manche finale.~~
2. Les pilotes n'ayant aucune référence (Ranking UCI, Classement général en Coupe de France), dans l'ordre inverse de leur numéro.
3. Les pilotes n'ayant pas de points UCI, dans l'ordre inverse du classement général provisoire de la Coupe de France
4. Les pilotes ayant des points UCI, dans l'ordre inverse du Ranking UCI

La catégorie Femmes sera intégrée avant les 20 derniers Hommes à partir, **en suivant le même protocole d'ordre que pour les Hommes.**

Les 5 dernières Femmes et les 10 derniers Hommes à prendre le départ, s'élanceront toutes les minutes, sauf décision du collège des arbitres.

A l'issue de cette manche de placement, une grille de départ sera établie en fonction des temps pour la manche finale.

13.2 Manche finale

Seuls les compétiteurs ayant pris le départ de la manche de placement s'élanceront toutes les 30 secondes dans l'ordre suivant : (pour chaque catégorie l'ordre inverse du classement sera respecté) :

Pour les U15 : la manche Finale aura lieu à la suite de la manche de Placement, le jour même :

- **Abandons et disqualifiés U15 Femmes** de la manche de placement, réintégrés par ordre de numéro croissant,
- **U15 Femme,**
- **Abandons et disqualifiés U15 Hommes** de la manche de placement, réintégrés par ordre de numéro croissant,
- **U15 Hommes**

Pour les autres catégories :

- **Abandons et disqualifiés Homme** de la manche de placement, réintégrés par ordre de numéro croissant (hors numéros du N°1 au N°29),
- **Homme jusqu'à la 100^{ème} place** du classement « Homme » de la manche de placement (hors numéros du N°1 au N°29),
- **U17 Homme** ~~(hors top 20 et numéros du N°1 au N°29),~~
- **U19 Homme** ~~(hors top 20 et numéros du N°1 au N°29),~~
- **Homme de la 99^{ème} à 21^{ème} place** du classement « Homme » de la manche de placement (hors numéros du N°1 au N°29),
- **Abandons et disqualifiés Femme** de la manche de placement, réintégrés par ordre de numéros croissants (hors numéros du N°201 au N°205),
- **U17 Femme,**
- **U19 Femme,**
- **Femme** jusqu'au top 5 du classement ~~Elite & U19~~ « Femme » (hors numéros du N°201 au N°205),
- **Femme** portant les numéros du N°201 au N°205, mal classés à la manche de placements réintégrés par ordre de numéros croissants,
- **Femme** du Top 5 du ~~classement Elite & U19~~ « Femme », dans l'ordre inverse,
- **Pilotes portant N°1 au N° 29**, mal classés à la manche de placement, réintégrés par ordre de numéros croissants

➤ **Top 20** de la manche de placement

Pour répondre aux impératifs de la diffusion télévisée, **et aux contraintes météorologiques**, cet ordre des départs pour la manche finale ainsi que les écarts entre chaque concurrent, pourront être modifié par les arbitres **et le comité de course**, lors de l'établissement des listes de départ.

- 13.3 **Les 5 dernières Femmes et les 10 derniers Hommes à prendre le départ**, s'élanceront toutes les minutes, sauf décision contraire du collège des arbitres.
- 13.4 Le concurrent rattrapé doit céder le passage sous peine de 30 secondes de pénalité.
- 13.5 Des contrôleurs de piste seront chargés de veiller au respect des règles sportives et de sécurité. Ils signaleront toute infraction ou incident de course constaté au président du collège des arbitres.

14. AFFICHAGE DES HEURES DE DEPART

- 14.1 Les horaires de départ de chaque concurrent pour la manche de placement et la manche finale seront affichés. Tout comme les reconnaissances, ces horaires de départ s'entendent au sommet, sur la ligne de départ de l'épreuve.
- Les concurrents sont responsables du respect de leurs heures de départ. Le pilote disposera d'un délai maximum de 5 secondes après son heure théorique de départ pour franchir la ligne de départ. Tout retardataire ou absent se verra refuser le départ.
- 14.2 Le président du collège des arbitres est seul habilité à juger des cas de force majeure.

15. RESULTATS

- 15.1 Tout pilote dont le temps est supérieur ou égal au double du meilleur temps établi, est inscrit sur la liste des résultats comme abandon (DNF : Did Not Finished) et ne reçoit aucun point. Cette règle s'applique à la manche de qualification ainsi qu'à la manche finale. Dans certaines circonstances exceptionnelles, le temps maximum permis pour franchir la ligne d'arrivée pourra être modifié durant la course. Cette décision est prise par le président du collège des arbitres. Pour les Femmes, cette règle s'applique par rapport au temps de la première classée.
- 15.2 L'attribution des titres de Champion de France pour chacune des catégories concernées se fera sur le résultat de la manche finale uniquement.
- 15.3 Les résultats seront affichés et signés, par le secrétaire de course ou le juge à l'arrivée, avec mention de l'heure d'affichage, sous réserve des rapports des contrôleurs de piste.

16. LES TITRES

- 16.1 Six titres de Champion de France seront décernés à l'issue des Championnats pour les catégories suivantes (à condition qu'au moins 3 compétiteurs ou compétitrices) :
- Champion de France **Scratch Elite** Homme
 - Championne de France **Scratch Elite** Femme
 - Champion de France U19 Homme
 - Championne de France U19 Femme
 - Champion de France U17 Homme
 - Championne de France U17 Femme

NOTA : les catégories U15 rentrent dans la « Découverte », aucun titre de champion (ne) de France ne sera décerné pour ces catégories.

17. RECOMPENSES ET CEREMONIES PROTOCOLAIRES

- 17.1 La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires est obligatoire. En cas d'absence, le compétiteur ne percevra pas ses récompenses et des sanctions sportives pourront être décidées par les arbitres. Le président du collège des arbitres est seul juge pour apprécier les cas de force majeure.
- 17.2 Les concurrents devront participer aux cérémonies protocolaires en tenue de pilote (coudières et protections dorsales enlevées), conformément au règlement de l'Union Cycliste Internationale.

18. PENALITES

- 18.1 Non-respect des emplacements réservés aux sponsors officiels sur les plaques de cadre et/ou découpage de la plaque :
- au départ : refus de départ.
 - à l'arrivée : pénalités en temps.
- 18.2 Retard ou absence sur la ligne de départ : refus du départ.
- 18.3 Equipement de sécurité incomplet :
- sur la ligne de départ : refus du départ.
 - à l'arrivée : pénalités.
 - lors des essais (par infraction constatée) : pénalités.
- 18.4 Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé : 30 secondes de pénalité.
- 18.5 Stationnement sur le parcours ou circulation en contresens : mise hors course.
- 18.6 Reconnaissance en dehors des créneaux officiels : mise hors course.
- 18.7 Non-respect des limites du circuit : disqualification de la manche considérée.
- 18.8 Nombre de reconnaissances minimum non effectué : refus de départ.

19. RECLAMATIONS

- 19.1 Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents doivent être présentées par écrit et signées du pilote dans un délai de 60 mn après son arrivée. Les réclamations concernant le résultat doivent être déposées dans un délai de 30 mn après l'affichage des résultats.
- 19.2 Le collège des arbitres règle le différend immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des arbitres.